

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESENTS : BELAIR Florence, GAYOT Loïc, LAVIGNE Fernand, JOUHANNY Guy, HUMBERT Laure, DOIZON Béatrice, LUBRANO Josiane, MALLEFONT René, PELTIER Juliette, DUFOURNEAU Gaël

PROCURATION : M. CARLINI à Mme HUMBERT

ABSENTS : LEYSENNE Marine, DELAUTRETTE Stéphane, RIPOL Johann

Secrétaire de séance : HUMBERT Laure

Le conseil municipal valide le dernier compte rendu de conseil datant de juillet 2024

1/ REHABILITATION GITES

Madame la Maire présente le résultat de l'appel d'offres suite analyse.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot	Entreprise	Montant HT
1 – Terrassement Vrd Aménag extérieur	EDIFIANCE	19 286.32
2 – Gros œuvre	EDIFIANCE	17 888.20
3 – Charpente Ossature Bardage bois	JANET	11 794.34
4 – Couverture tuiles	JANET	5 617.20
5 – Menuiseries extérieures alu	MARCHAT	82 500.00
6 – Plâtrerie Isolation Faux plafond	SUDRIE	33 957.30
7 – Menuiseries intérieures bois	JANET	6 544.50
8 – Revêtements sols	APB RAYNAUD	39 000.00
9 – Peinture	APB RAYNAUD	10 500.00
10 – Chauffage ventilation plomberie sanitaire	BARGET	40 740.70
11 – Cuisine	JANET	37 801.80
12 – Electricité	CHALAIS	42 659.16

2/ PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal accepte la suppression du poste d'adjoint administratif à temps non complet et valide la création du poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2024 (poste Nadège Crabanat). Suite à cette création, il est voté unanimement une modification du régime indemnitaire afin de prévoir les crédits au titre de l'IFSE et du CIA pour le cadre d'emploi des rédacteurs.

3/ DECISION MODIFICATIVE

La décision modificative suivante est acceptée par le conseil.

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

DEPENSES

6251-Frais déplacements	100
6261- Affranchissement	600
6332-Cot FNAL	300
6456-Vers FNC suppl familial	<u>650</u>
	1 650

RECETTES

6419 – Remb. Salaires	<u>1 650</u>
	1 650

Section d'Investissement

DEPENSES

215738-Autre mat. Outillage voirie	- 719
2188-Autre matériel divers	3 000
2313-041 Intégration étude diag château	36 228
2313-041 Intégration étude log poste	<u>1 350</u>
	39 859

RECETTES

10222-FCTVA	2 000
1321-Subvention Etat	- 166 075
13461-322 Subv DETR Trx éco énergie	6 100
13461-323 Subv DETR Mise normes pisc	2 000
13461-327 Subv DETR Réhab gîtes	98 975
13461-330 Subv DETR Toiture mairie	19 000
1322-310 Subv Région Réhab 2 log	2 281
1323-316 Subv Départ Entrées Tuquet	-6 820
1323-327 Subv Départ Réhab gîtes	-15 180
1328-327 Subv Europe Réhab gîtes	60 000
2031-041 Intégra étude diag château	36 228
2031-041 Intégration étude log poste	<u>1 350</u>
	39 859

4/ COMPTE RENDU DECISION PRISE DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Afin de répondre au besoin d'effectuer des mouvements de crédits (écritures d'annulation de titres sur exercice antérieur et réajustement de certains crédits), Madame la Maire a été amenée à prendre la décision suivante dans le cadre de la fongibilité en dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (chapitre) – Libellé	Montant
61551 (011) – Entretien matériel roulant	-1650.00
6231 (011) – Annonces et insertion	1000.00
66111 (66) – Intérêts	150.00
673 (67) – Titres annulés sur exercice antérieur	500.00
TOTAL	0.00

Recettes	
Article (chapitre) – Libellé	Montant
TOTAL	0.00

5/REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2025

Compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement du service, une augmentation de la redevance de 3% est décidée par le conseil municipal. La redevance est portée à 1.90 €/m3 pour l'année 2025 (1.84 €/m3 en 2024).

6/ INFORMATION

Madame la Maire donne lecture d'un courrier de M. le Député DELAUTRETTE Stéphane à l'attention des Maires et conseillers municipaux faisant suite aux résultats des dernières élections législatives.